

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION ORDINAIRE DE
LA COMMISSION SCOLAIRE ENGLISH-MONTRÉAL

La Commission scolaire English-Montréal a tenu une réunion ordinaire le mardi 29 avril 2025, à 19 h 00, à la bibliothèque du Centre de carrières St. Pius X, 9955, avenue Papineau, à Montréal.

Commissaires présents :

M. Joe Ortona, président
M. James Kromida, vice-président
M^{me} Maria Corsi, commissaire
M^{me} Chelsea Craig, commissaire
M. Julien Feldman, commissaire
M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, commissaire parent
M^{me} Paula Kilian, commissaire
M^{me} Julie Kristof, commissaire parent
M. Pietro Mercuri, commissaire
M^{me} Sharon Nelson, commissaire
M^{me} Susan Perera, commissaire
M. Mario Pietrangelo, commissaire
M^{me} Merika Ramundo, commissaire parent
M^{me} Jennifer Rutt, commissaire parent
M^{me} Paola Samuel, commissaire

Commissaires non présents :

Administrateurs présents :

M. Nicholas Katalifos, directeur général
M^{me} Pelagia Nickoletopoulos, directrice générale adjointe – Éducation
M^e Jack Chadirdjian, directeur général adjoint – Administration
M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale

M. Jimmy Giannacopoulos, directeur de secteur – ouest
M^{me} Darlene Kehyayan, directrice de secteur – est
M^{me} Angela Spagnolo, directrice de secteur – SEAFP
M^{me} Sandra Léveillé, directrice, Organisation scolaire
M^{me} Livia Nassivera, directrice, Services financiers
M^{me} Julie René de Cotret, directrice, Services aux élèves
M^{me} Marilyn Ramlakhan, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Anna Sanalito, directrice, Services éducatifs
M^e Magdalena Sokol, directrice, Services juridiques
M. Charalambos Thomas, directeur, Services des technologies de l'information
M^{me} Angela Vaudry, directrice adjointe, Ressources humaines
M^{me} Ann Watson, directrice, Ressources humaines
M^{me} Brigida Sellato, conseillère, Secrétariat général

1.	<p><u>Reconnaissance du territoire</u></p> <p>Nous tenons/je tiens à souligner que la Commission scolaire English-Montréal est située sur le territoire traditionnel, ancestral et non cédé des Kanien'kehá:ka*. Nous sommes reconnaissants de vivre, d'apprendre et de travailler à Tiohtiá:ke*, qui fut longtemps un lieu de rassemblement et d'échange pour de nombreuses Premières Nations et qui abrite aujourd'hui divers groupes autochtones et autres.</p> <p>En tant que commission scolaire, il importe de reconnaître le rôle historique et continu des institutions scolaires dans la perpétuation des injustices envers les communautés autochtones. Nous nous engageons :</p> <ul style="list-style-type: none"> • à sensibiliser le personnel et les élèves à la véritable histoire et aux réalités actuelles des peuples autochtones sur ce territoire que nous appelons aujourd'hui le Canada; • à célébrer les contributions culturelles et les connaissances des nombreuses communautés inuites, métisses et des Premières Nations; • à écouter et amplifier les voix des peuples autochtones; • et à nouer des partenariats avec les membres des communautés autochtones locales. <p>Nous offrons cette reconnaissance en guise de premier pas et d'engagement public dans notre processus continu vers la réconciliation et la justice pour les peuples et les communautés autochtones.</p>
2.	<p><u>Nomination de Carina Messina à titre d'Élève du mois</u></p> <p>L'Élève du mois d'avril est Carina Messina de l'Académie Leonardo da Vinci (LDVA) à RDP. Carina est un modèle de dévouement. Elle fait constamment preuve d'excellentes compétences en matière de leadership et de citoyenneté au sein de la communauté de LDVA. En prévision du gala annuel de l'école, qui devrait permettre d'amasser plus de 20 000 \$ au profit de l'Institut neurologique de Montréal, Carina a servi de mentor à de jeunes élèves en leur enseignant des chorégraphies, tout en apprenant les siennes. Elle est toujours considérée comme une leader communautaire prévenante et respectueuse qui se surpasse sans cesse pour que les autres se sentent accueillis et appréciés. Félicitations Carina!</p>
3.	<p><u>Présentation du Prix d'excellence CSEM pour l'ensemble des réalisations</u></p> <p>Le Prix d'excellence pour l'ensemble de ses réalisations à la CSEM est décerné à Lew Lewis. Félicitations!</p>
4.	<p><u>Cérémonie de reconnaissance des bénévoles</u></p> <p>Dans la foulée de la Semaine nationale de l'action bénévole, la CSEM est heureuse de présenter les bénévoles émérites Avice Roberts-Joseph, de l'école St. Monica, et Veronica Reis, de l'école Bancroft.</p>
5.	<p><u>Période de questions</u></p> <p>Le président, M. Joe Ortona, lit et répond aux questions de M. Chris Eustace concernant les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Rémunération des commissaires ➤ Période de questions
6.	<p><u>Adoption de l'ordre du jour</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE l'ordre du jour soit adopté avec le retrait des points suivants :</p> <p>14.2 – Changements au niveau du personnel enseignant 2025-2026 – Enseignants (permanents) affectés à la suppléance régulière en raison de surplus</p> <p>14.3 – Changements au niveau du personnel enseignant 2025-2026 – Enseignants mis en disponibilité (permanents) en raison de surplus</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-04-29-6</u></p>

7.	<p><u>Adoption du procès-verbal</u></p> <p><u>7.1. Réunion ordinaire du conseil du 18 mars 2025</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le procès-verbal de la réunion ordinaire du conseil tenue le 18 mars 2025 soit adopté sans modification.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-04-29-7.1</u></p>
8.	<p><u>Affaires relevant du procès-verbal</u></p> <p>Aucune affaire découlant du procès-verbal.</p>
9.	<p><u>Rapport du président</u></p> <p>Présentation du président, M. Joe Ortona :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ L'Assemblée nationale a déposé le projet de loi 94, qui est une extension de la Loi 21 s'appliquant à tout le personnel de la CSEM, pour la suppression de tout ce qui est lié à la religion. Des mesures sont désormais en place pour empêcher que des dérogations soient accordées aux élèves qui manquent des examens en raison de fêtes religieuses. Il n'y a plus aucun accommodement pour les congés pour obligations personnelles ou les journées payées en raison d'une fête religieuse, en plus de l'interdiction du port de signes religieux qui était déjà en place dans le cadre de la Loi 21. La CSEM a déjà exprimé son opinion contre la Loi 21 qui est contestée jusqu'à la Cour suprême du Canada. L'ACSAQ a été invitée à la Commission parlementaire sur l'éducation et la culture pour discuter du projet de loi 94. Le débat a été très animé. Les représentants de l'ACSAQ ont souligné à quel point nous sommes déterminés à continuer de défendre nos principes et nos valeurs, et insisté sur le fait que nous ne sommes pas d'accord avec ce projet de loi. La CSEM est une institution et nos écoles devraient être laïques et ne pas promouvoir une religion au détriment des autres. ➤ M. Ortona a participé au Gala <i>Chai Lifeline – Rebuilding Dreams</i>, au cours duquel de nombreuses personnes ont été honorées. Une de nos commissaires parents, M^{me} Julie Kristof, a été désignée parent de l'année. Ce fut un très bel événement au cours duquel des membres de notre communauté se sont réunis et ont été récompensés pour leurs grandes réalisations. ➤ La décision sur le projet de loi 40, qui a été présentée par la Cour d'appel du Québec, fut une victoire éclatante. Tous les articles du projet de loi qui étaient contestés, à l'exception d'un seul, ont été jugés inconstitutionnels. Ce fut une décision unanime, ce qui signifie que si le gouvernement du Québec décide de faire appel, il doit demander la permission à la Cour suprême pour se voir accorder le droit de faire appel. Cette décision conclut que rien ne changera pour la CSEM et qu'elle pourra continuer à fonctionner en tant que commission scolaire. La CSEM continue d'exercer le pouvoir de gestion et de contrôle de ses écoles et de son système éducatif, ce qui témoigne de sa responsabilité et son obligation de rendre des comptes. ➤ Le 23 avril marquait la Journée de commémoration de l'Holocauste. Un bel événement qui s'est déroulé au Musée de l'Holocauste de Montréal. De nombreux survivants de l'Holocauste présents ont été invités à allumer des bougies. Chaque année, les survivants de l'Holocauste sont de moins en moins nombreux, car beaucoup d'entre eux ont maintenant dans les 80 ou 90 ans. Il est important qu'ils continuent à raconter leur histoire afin que l'on se souvienne d'eux dans les années à venir. La haine est encore très présente au Canada et partout dans le monde; en tant que communauté, nous devons la reconnaître et la dénoncer. Nous devons faire preuve d'humanité les uns envers les autres et agir avec dignité, bienveillance, tolérance et acceptation.
10.	<p><u>Rapport du directeur général</u></p> <p>Présentation du directeur général, M. Nicholas Katalifos :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ M. Katalifos a félicité M. Ortona pour le leadership dont il a fait preuve au sein de notre communauté.

- Trois directions d'école ont été confirmées dans leur poste. À compter du 1^{er} juillet, M. David Lee sera directeur de l'école Merton, M^{me} Cynthia Canale sera directrice de l'école Honoré Mercier et M^{me} Jessica Doubt sera directrice adjointe de l'école Willingdon. Au nom des administrateurs de la commission scolaire, félicitations à tous et meilleurs vœux dans leurs nouvelles fonctions.
- Du 23 au 25 mars, plus de 160 exposants de niveau secondaire et collégial ont participé à Expo Sciences Hydro-Québec. L'Académie Royal West a représenté la CSEM. Guidé par les enseignants de sciences, M^{me} Jessica Fogel et M. Adam Wiltzer, Royal West a présenté 9 projets lors de cet événement et a remporté plusieurs prix. Félicitations à l'équipe de Royal West!
- Pour souligner le premier anniversaire de la mort du héros communautaire Eddie Nolan, l'école primaire Roslyn a organisé une assemblée commémorative et une marche en sa mémoire, le vendredi 11 avril. Avant le début de la marche, les élèves ont remis une plaque spéciale à M^{me} Mary Nolan, veuve du défunt. M. Nolan, qui a travaillé à Roslyn pendant 13 ans, a dirigé la course annuelle Terry Fox de l'école à chaque automne et a recueilli environ 250 000 \$. M. Nolan a travaillé pour plusieurs autres écoles au cours de sa carrière, mais il a toujours ressenti un lien très fort avec l'école Roslyn où il retournait chaque année pour brandir le drapeau Terry Fox et répandre le message d'espoir de Terry.
- Ils étaient plus de 600 élèves de 75 écoles secondaires francophones et anglophones à se réunir ce jour-là au Centre Mont-Royal pour le *Rendez-vous jeunesse sur la démocratie scolaire*. Cet événement a été organisé par la Table des directeurs généraux et des directeurs généraux adjoints des cinq commissions scolaires et centres de services scolaires de l'île de Montréal. L'objectif était que les membres du conseil d'élèves du secondaire expriment leurs points de vue et débattent de propositions sur des questions importantes et pertinentes pour eux. Nous tenons à remercier M. Paul Carpentine et son équipe pour l'organisation de cet événement.
- L'école Royal Vale de NDG a officiellement inauguré le Centre d'entraînement physique Marco Scandella le vendredi 25 avril. Diplômé de Royal Vale, Marco Scandella a récemment annoncé son départ à la retraite après une carrière de 14 ans comme défenseur dans la Ligue nationale de hockey. Il a versé un généreux don de 30 000 \$, qui sera utilisé pour l'attribution de bourses d'études et l'acquisition de souvenirs sportifs exposés dans la salle d'entraînement des plus modernes. Il s'est adressé aux élèves, a répondu aux questions et a dévoilé l'enseigne du Centre d'entraînement physique.
- Félicitations à Sheri Cameron, enseignante de sciences et d'éducation physique à l'Académie LaurenHill, et à Karen Allen, conseillère d'orientation à l'école secondaire Westmount, qui ont toutes deux reçu la Médaille du couronnement du roi Charles III.
- Des élèves de 6^e année de l'école primaire Carlyle ont composé une chanson sur la santé mentale et les différents facteurs qui peuvent affecter notre bien-être. La chanson a déjà fait l'objet d'un segment réalisé par Global News et City TV Montréal. Félicitations aux élèves et à l'équipe de Carlyle!
- Les célébrations du 45^e anniversaire de la chorale de la CSEM se poursuivent. Un cinq à sept a été organisé le 25 avril auquel un grand nombre d'anciens de la chorale de la CSEM (à l'origine la chorale de la CEPGM) ont assisté. Les festivités se poursuivront lors du Concert gala du printemps, événement annuel qui se tiendra le 3 mai à 19 h à la salle Oscar Peterson.
- Le Centre de formation professionnelle Laurier Macdonald a accueilli le pilote de course automobile québécois Alex Tagliani sur son campus. M. Tagliani est reconnu pour son parcours exceptionnel dans diverses catégories de course, notamment l'IndyCar et la NASCAR. Lors de sa visite, des discussions ont été engagées entre les deux parties, débouchant sur une nouvelle collaboration. Ainsi, les élèves du Centre LMAC pourront bénéficier de stages au sein de son centre TAG E-Karting & Amusement à Sainte-Thérèse. Nous tenons à remercier M. Tagliani pour son aide et son partenariat avec le Centre de formation professionnelle LMAC.

11. Proposition des calendriers des réunions – 2025-2026

11.1 Projet de Règlement n° 1 (2025) – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal

ATTENDU QUE l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que le conseil des commissaires doit, par règlement, fixer le jour, l'heure et le lieu de ses réunions ordinaires;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public doit être donné au moins 30 jours avant l'adoption du règlement;

Amendement : M^{me} Paula Kilian propose de déplacer la réunion du 10 mars 2026 au 17 mars 2026.

Vote sur l'amendement : 15-0-0

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- a) le projet de Règlement n° 1 (2025) fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2025-2026 soit approuvé;
- b) l'approbation finale du Règlement n° 1 (2025) soit accordée lors de la réunion ordinaire de la commission scolaire qui se tiendra le 17 juin 2025.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-11.1

11.2 Projet de Règlement n° 4 (2025) – Fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal

ATTENDU QUE l'article 162 de la *Loi sur l'instruction publique* stipule que les réunions régulières du comité exécutif doivent être fixées par règlement;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique*, un avis public doit être donné au moins 30 jours avant l'adoption du règlement;

Amendement : M^{me} Sharon Nelson propose de déplacer la réunion du 10 mars 2026 au 17 mars 2026.

Vote sur l'amendement : 15-0-0

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE :

- a) le projet de Règlement n° 4 (2025) fixant le jour, l'heure et le lieu des réunions ordinaires du comité exécutif de la Commission scolaire English-Montréal pour l'année scolaire 2025-2026 soit approuvé;
- b) l'approbation finale du Règlement n° 4 (2025) soit accordée lors de la réunion ordinaire de la commission scolaire qui se tiendra le 17 juin 2025.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-11.2

12. Pour consultation

12.1 Proposition visant à élargir le programme scolaire des écoles secondaires Options, Outreach et Perspectives II pour y inclure la 3^e secondaire

ATTENDU QUE les écoles secondaires Options, Outreach et Perspectives II sont des écoles innovatrices pour les élèves vulnérables et à risque;

ATTENDU QUE les écoles secondaires Options, Outreach et Perspectives II desservent actuellement les élèves de 4^e et 5^e secondaire;

ATTENDU QUE les écoles secondaires Options, Outreach et Perspectives II proposent l'ajout du programme de 3^e secondaire;

ATTENDU QUE le comité de planification à long terme de la CSEM recommande que les écoles secondaires Options, Outreach et Perspectives II ajoutent la 3^e secondaire à leur programme scolaire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE la commission scolaire lance un processus de consultation relativement à l'ajout de la 3^e secondaire au programme scolaire des écoles secondaires Options, Outreach et Perspectives II, et ce, pour l'année scolaire 2025-2026.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE les directions des écoles secondaires Options, Outreach et Perspectives II, le comité de parents de la CSEM, le conseil d'établissement de l'école secondaire James Lyng, le conseil d'établissement du Centre d'éducation des adultes James Lyng, les directions des écoles secondaires Venture, Elizabeth, Focus et Perspectives I soient invités à soumettre leurs points de vue au plus tard le 2 juin 2025.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-12.1

12.2 Proposition de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2028

ATTENDU QU'en vertu de l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique*, les commissions scolaires sont tenues d'établir un Plan triennal de répartition et de destination des immeubles, et ce, sur une base annuelle;

ATTENDU QUE ledit article requiert également de la part des commissions scolaires qu'elles émettent un acte d'établissement pour chaque école et chaque centre d'éducation des adultes et de formation professionnelle qui relève de sa compétence;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JAMES KROMIDA ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE PLANIFICATION À LONG TERME, QUE la proposition de Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2025-2026, 2026-2027 et 2027-2028 soit approuvée aux fins de consultation auprès du comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM), des municipalités situées sur le territoire de la commission scolaire et du comité consultatif des services de l'adaptation scolaire (CCSAS).

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le CPCSEM, les municipalités situées sur le territoire de la commission scolaire et le CCSAS soient invités à soumettre leurs points de vue sur la question au plus tard le lundi 2 juin 2025.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-12.2

13. Suite à la consultation

13.1 Abrogation de la politique PS-2 – Langue d'enseignement du programme d'éthique et de culture religieuse (ECR)

ATTENDU QUE la Politique PS-2 – Langue d'enseignement du programme d'éthique et de culture religieuse (ECR) a été adoptée par la Commission scolaire English-Montréal le 25 avril 2012, conformément à la résolution n° 12-04-25-13;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° 25-03-18-13.1 le 18 mars 2025 afin de permettre que la politique PS-2 soit abrogée et transmise, aux fins de consultation, aux groupes suivants :

- Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);
- Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM);

ATTENDU QUE les commentaires formulés par les parties consultées ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JESSICA HOUDE-WOYTIUK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires approuve l'abrogation de la politique PS-2 – Langue d'enseignement du programme d'éthique et de culture religieuse (ECR), telle que soumise lors de la réunion, avec prise d'effet immédiate.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-13.1

13.2 Abrogation de la politique PS-4 – Rapports d'évaluation

ATTENDU QUE la politique PS-4 – Rapports d'évaluation a été adoptée par la Commission scolaire English-Montréal le 27 juin 1984, conformément à la résolution n° 84-06-27-8.10;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° 25-03-18-13.2 le 18 mars 2025 afin de permettre que la politique PS-4 soit abrogée et transmise, aux fins de consultation, aux groupes suivants :

- Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);
- Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM);

ATTENDU QUE les commentaires formulés par les parties consultées ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME JESSICA HOUDE-WOYTIUK ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires approuve l'abrogation de la politique PS-4 – Rapports d'évaluation, telle que soumise lors de la réunion, avec prise d'effet immédiate.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-13.2

13.3 Abrogation de la politique PS-13 – Sécurité en matière d'éducation physique

ATTENDU QUE la politique PS-13 – Sécurité en matière d'éducation physique a été adoptée par la Commission scolaire English-Montréal le 16 décembre 1998, conformément à la résolution n° 98-12-16-9;

ATTENDU QUE le conseil a adopté la résolution n° 25-03-18-13.3 le 18 mars 2025 afin de permettre que la politique PS-4 soit abrogée et transmise, aux fins de consultation, aux groupes suivants :

- Comité consultatif de gestion centrale – comité de répartition des ressources (CCGC-CRR);
- Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal (CPCSEM);

ATTENDU QUE les commentaires formulés par les parties consultées ont été pris en considération;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR PIETRO MERCURI ET RÉSOLU QUE le conseil des commissaires approuve l'abrogation de la politique PS-13 – Sécurité en matière d'éducation physique, telle que soumise lors de la réunion, avec prise d'effet immédiate.

Vote : 11-4-0. Motion adoptée. (M^{me} Jessica Houde-Woytiuk, M^{me} Julie Kristof, M^{me} Merika Ramundo et M^{me} Jennifer Rutt ont voté contre)

Résolution n° 25-04-29-13.3

14. Changements au niveau du personnel enseignant – 2025-2026

14.1 Non-réengagement d'enseignants (non permanents) en raison de surplus

ATTENDU QUE la Commission scolaire English-Montréal a un surplus de six enseignants dans la catégorie 101 – Formation générale en anglais au primaire, deux enseignants dans la catégorie 104 – Éducation physique au primaire, et une enseignante dans la catégorie 126 – Mathématiques au secondaire;

ATTENDU QU'en conformité avec le processus décrit à la clause 5-3.00, paragraphe B, de la convention collective du personnel enseignant, une liste d'enseignants a été préétablie;

ATTENDU QUE les neuf enseignants susmentionnés n'ont pas obtenu leur permanence en vertu de la clause 5-3.03 de ladite convention collective;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE, conformément aux conditions établies aux clauses 5-3.16, 5-3.19, 5-3.21, 5-3.22 et 5-3.23 de la convention collective du personnel enseignant 2023-2028, la Commission scolaire English-Montréal procède à la résiliation du contrat d'emploi des neuf enseignants non permanents suivants pour des raisons de surplus à compter du 1^{er} juillet 2025 :

<u>Nom</u>	<u>Catégorie</u>	<u>Ancienneté</u>
Caroline Gifuni	101	06-122
Robin Ann Schulz-Peissel	101	06-122
Taylor Madew	101	06-119
Karaline Vlahopoulos	101	06-019
Jenna Garizzi	101	05-170
Stephanie Sorella	101	04-040
Francis Martin	104	10-128
Deep Patel	104	06-181
Lisa Gumbs	126	03-085

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-14.1

14.2 Enseignants (permanents) affectés à la suppléance régulière en raison de surplus

Ce point a été supprimé.

14.3 Enseignants mis en disponibilité (permanents) en raison de surplus

Ce point a été supprimé.

15. Code d'éthique de la CSEM (2025) – HR-11.1

ATTENDU QUE la *Loi visant à renforcer la protection des élèves concernant notamment les actes de violence à caractère sexuel* (2024, chapitre 9) a introduit une nouvelle obligation, entrée en vigueur le 5 mars 2025, prévue à l'article 258.0.1. de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) pour un centre de services scolaire et/ou une commission scolaire et à l'article 54.0.1. de la *Loi sur l'enseignement privé* (chapitre E-9.1) pour un établissement d'enseignement privé, de se doter d'un code d'éthique, selon la forme prescrite par le ministre;

ATTENDU QUE ce code d'éthique s'applique aux membres de leur personnel et à toute personne appelée à œuvrer auprès d'élèves mineurs ou à besoins particuliers ou à être régulièrement en contact avec eux;

ATTENDU QUE chaque organisme scolaire doit adopter un code d'éthique qui doit comprendre les différentes sections, incluant le contenu de celles-ci, prévues au code d'éthique selon la forme prescrite par le ministère de l'Éducation et que, par conséquent, ces sections ne peuvent être modifiées en tout ou en partie, ni retirées;

ATTENDU QU'il demeure cependant possible pour un organisme scolaire de prévoir tout autre élément au code d'éthique jugé pertinent eu égard aux réalités de son organisation;

ATTENDU QUE le code d'éthique doit être adopté au plus tard le 5 avril 2025, être publié sur le site Web de l'organisme scolaire et être rendu autrement accessible à quiconque lui en fait la demande;

ATTENDU QUE le Code d'éthique HR-11 de la CSEM adopté en 1995, par résolution n° 95-03-29-6, est devenu obsolète et doit donc être abrogé;

ATTENDU QUE les membres du comité de gouvernance et d'éthique de la CSEM se sont réunis le 15 avril pour examiner la documentation soumise;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME CHELSEA CRAIG, TEL QUE RECOMMANDÉ PAR LE COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE, QUE le Code d'éthique (2025) HR-11.1 proposé soit adopté, tel que décrit dans la documentation soumise lors de la réunion.

IL EST DE PLUS PROPOSÉ QUE ledit code d'éthique soit publié sur le site Web de la CSEM et rendu accessible à quiconque en fait la demande.

IL EST ENCORE DE PLUS PROPOSÉ QUE l'ancien Code d'éthique HR-11 de la CSEM, adopté en 1995, soit abrogé en conséquence.

Madame Paula Kilian a proposé l'amendement suivant :

Au paragraphe 2.3, *doit éviter de faire la promotion* devrait se lire « ne doit pas faire la promotion ».

Vote sur l'amendement : 15-0-0. Motion adoptée.

Monsieur Julien Feldman a proposé d'ajouter à la section *Cadre légal et réglementaire* la résolution de la CSEM n° 21-05-05-12 ayant pour titre *Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste (AIMH)*.

Vote sur l'amendement : 14-1-0. Motion adoptée. (M^{me} Jessica Houde-Woytiuk a voté contre)

Vote sur la motion principale, incluant les amendements : 15-0-0. Résolu et adopté à l'unanimité.

Résolution n° 25-04-29-15

16. Résolution demandant au gouvernement de maintenir l'école F.A.C.E.

ATTENDU QUE l'école F.A.C.E. (Fine Arts Core Education/Formation Artistique au Cœur de l'Éducation) est une institution unique et irremplaçable au Québec, offrant une éducation bilingue, biculturelle et axée sur les arts dans le cadre d'un modèle rare et réussi de cohabitation entre le Centre de services scolaire de Montréal (CSSDM) et la Commission scolaire English-Montréal (CSEM);

ATTENDU QUE l'école F.A.C.E., fondée en 1975 et située dans le bâtiment historique du High School of Montreal sur la rue University, a formé des générations d'élèves issus des communautés anglophone et francophone;

ATTENDU QUE le bâtiment centenaire nécessite d'urgence des rénovations majeures pour assurer la sécurité des élèves et du personnel, que le ministère de l'Éducation s'était auparavant engagé à financer, y compris les coûts de relocalisation des élèves du primaire et du secondaire pendant les travaux;

ATTENDU QUE le ministère de l'Éducation a depuis retiré son appui au projet de réhabilitation, sans préavis et sans consultation significative ni avec le CSSDM ni avec la CSEM;

ATTENDU QUE le retrait de l'appui du ministère au projet de réhabilitation risque de séparer de façon permanente les programmes du primaire et du secondaire dans des établissements différents à compter de l'année scolaire 2025–2026 et compromet directement le modèle de cohabitation pédagogique de longue date qui fait la force de F.A.C.E.;

ATTENDU QUE la CSEM a entendu le souhait clairement exprimé par les parents et le personnel de F.A.C.E. de maintenir le modèle unifié de cohabitation unique qui permet à tous les élèves de F.A.C.E. des niveaux primaire et secondaire du CSSDM et de la CSEM de demeurer dans un seul et même bâtiment partagé;

ATTENDU QUE la CSEM s'engage à explorer des options de manière proactive afin de préserver le modèle de cohabitation unique qui fait la force de F.A.C.E.;

ATTENDU QUE la CSEM demande au ministre d'examiner des modifications possibles au projet de réhabilitation qui permettraient de réduire suffisamment les coûts pour que l'école F.A.C.E. puisse regagner son emplacement actuel, sans nuire à la sécurité des élèves et du personnel;

ATTENDU QUE la CSEM envisage comme solution de rechange la possibilité d'utiliser le site de l'ancienne école St. Raphaël de la CSEM situé au 8735, rue Henri-Julien à Montréal H2M 1M5 pour la construction de nouvelles installations ultramodernes spécialement dédiées aux arts afin d'y accueillir à la fois les élèves du primaire et du secondaire du CSSDM et de la CSEM;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JOE ORTONA ET MADAME MARIA CORSI ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires de la CSEM demande au ministre d'examiner des modifications possibles au projet de réhabilitation qui permettraient de réduire suffisamment les coûts pour que l'école F.A.C.E. puisse regagner son emplacement actuel, sans nuire à la sécurité des élèves et du personnel.

IL EST DE PLUS RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le conseil des commissaires de la CSEM mandate l'administration pour étudier la possibilité d'utiliser le site de l'ancienne école St. Raphaël de la CSEM situé au 8735, rue Henri-Julien à Montréal H2M 1M5 pour la construction de nouvelles installations ultramodernes spécialement dédiées aux arts afin d'y accueillir à la fois les élèves du primaire et du secondaire du CSSDM et de la CSEM, en prévision d'une consultation ultérieure auprès de la communauté au terme d'une analyse préliminaire du conseil.

Vote : 15-0-0. Motion adoptée.

Résolution n° 25-04-29-16

17. Dépôt de la décision du commissaire à l'éthique – S. Perez c. P. Kilian – 2025-04

Dépôt de la décision de M^c Vincent Guida, commissaire à l'éthique, datée du 17 avril 2025, S. Perez c. P. Kilian.

18. Rapports des comités

18.1 CCSAS (Comité consultatif des services de l'adaptation scolaire)

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Julie Kristof :

- Le comité s'est réuni le 7 avril. Il a passé en revue les priorités budgétaires, une étape essentielle du processus d'harmonisation des priorités d'un comité ou d'un groupe avec les actions à entreprendre.

- Le comité a examiné les priorités concernant les services paramédicaux et les parcours de formation axés sur le travail. Parmi les points soulevés, mentionnons l'importance de bien saisir où doivent s'arrêter les services de réadaptation et où commencent les services offerts par les écoles. Les écoles utilisent un système de triage, mais les parents demandent une certaine transparence concernant les délais et ce à quoi on peut s'attendre.
- Le budget et les restrictions budgétaires ont aussi été abordés. Il serait utile de comprendre les orientations du CCSAS afin de pouvoir anticiper et planifier stratégiquement pour l'avenir.
- Le 15 mai, John Grant lance un programme passionnant intitulé *Brilliant Minds and Bright Futures*, qui vise à rassembler et à célébrer notre communauté neurodivergente. Il est inspirant de voir que nos écoles tendent la main à la communauté et aident les élèves à prendre conscience des ressources communautaires. Cet événement aura lieu de 18 h à 20 h 30.

18.2 Comité consultatif de transport et sécurité

Point présenté par le président du comité, M. Pietro Mercuri :

- Le comité a discuté du budget actualisé des transports pour 2024-2025. Avec l'ajout d'une berline supplémentaire de février à juin 2025 au coût de 18 000 \$, d'un minibus supplémentaire de mars à juin 2025 au coût de 12 000 \$, et d'un service de taxi additionnel de mars à juin 2025 au coût de 18 000 \$, le déficit s'élève à 42 000 \$.
- Pour l'année scolaire 2024-2025, les parents des élèves du secondaire recevront un chèque d'allocation de transport de 180 \$ pour défrayer le coût des cartes d'autobus pour les élèves qui habitent à plus de 2,4 km de leur école et qui sont sur le territoire de la CSEM.
- La CSEM continuera d'offrir le transport vers les écoles À pas de géant, Yaldei, le Sommet et Vanguard pour l'année scolaire 2025-2026.
- Pour ce qui est de la demande pour l'obtention de services de transport en commun pour les élèves qui résident à Rivière-des-Prairies et qui souhaitent fréquenter l'école secondaire Rosemont, le comité a décidé d'adresser une lettre aux membres du conseil de l'arrondissement de Rivière-des-Prairies–Pointe-aux-Trembles pour leur demander de l'aide dans le cadre de la demande en cours.

18.3 CPCSEM (Comité de parents de la Commission scolaire English-Montréal)

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Merika Ramundo :

- Le comité a discuté du processus d'élaboration du budget. Les priorités étaient les suivantes, par ordre d'importance :
 - Augmenter de manière significative les ratios actuels en personnel et les ratios pondérés pour les professionnelles et professionnels;
 - Maintenir les investissements dans les programmes, les services professionnels et les ressources, les développer et les améliorer;
 - Veiller au maintien des programmes alimentaires tout au long de l'année, sans compromis sur les recommandations nutritionnelles;
 - Continuer à investir dans l'environnement physique d'apprentissage des élèves en augmentant le financement en matière de santé et de sécurité;
 - Continuer à investir dans les nouvelles technologies et à les améliorer pour leur intégration dans nos écoles;
 - Accroître la formation pour tous les enseignants en ce qui concerne l'intelligence artificielle et son utilisation éthique;
 - Solliciter un financement supplémentaire pour rembourser les frais de transport en commun des élèves du secondaire;
 - Continuer à investir dans la promotion de nos écoles et veiller à la continuité de ces efforts;
 - L'Association des comités de parents anglophones a lancé une consultation sur le projet de loi 94. Le CPCSEM prendra part à ce processus;

- Une troisième lettre a été rédigée et envoyée à l'administration concernant l'utilisation des adresses électroniques de la CSEM par ses conseils d'établissements;
- Récemment, l'Association des comités de parents anglophones a tenu deux ateliers. Le 22 avril, un premier atelier a été animé par la D^{re} Mélissa Génereux de l'Université de Sherbrooke, portant sur les résultats du sondage sur le bien-être des familles. Le 28 avril, le deuxième atelier portait sur la littératie numérique. Deux autres ateliers seront organisés prochainement : *Managing Challenging Behaviors*, le 5 mai, et *Consent and Boundaries*, le 21 mai.

18.4 Comité de gouvernance et d'éthique

Point présenté par le président du comité, M. Mario Pietrangelo :

- Le comité s'est réuni pour discuter du nouveau code d'éthique.

18.5 Comité de vérification

Point présenté par la présidente du comité, M^{me} Paula Kilian :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport. La prochaine réunion est prévue le 4 juin.

18.6 Comité des ressources humaines

Point présenté par le président du comité, M. Mario Pietrangelo :

- Il n'y a pas eu de réunion depuis le dernier rapport. La prochaine réunion est prévue le 1^{er} mai.

18.7 CGTSIM (Comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal)

Point présenté par le membre représentant au comité, M. Joe Ortona :

- Le comité s'est réuni le 10 avril. La répartition des sommes allouées aux différentes commissions scolaires et aux centres de services scolaires de l'île de Montréal pour le milieu défavorisé a été adoptée.
- Le comité a approuvé l'entente de répartition de l'allocation fiscale entre la Commission scolaire Lester-B.-Pearson et le Centre de services scolaire des Trois-Lacs.

18.8 EMSAC (English Montreal Student Advisory Committee)

Point présenté par le président, M. Joe Ortona :

- Les membres de l'EMSAC ont discuté de la politique de promotion révisée du gouvernement. Les membres ont évoqué les avantages et les inconvénients de retenir des élèves dans un cours donné. Les membres de l'EMSAC espèrent que la nouvelle politique permettra aux élèves de suivre des cours dans lesquels ils craindraient normalement d'être retenus.
- Les élèves ont discuté des sorties scolaires et des voyages aux États-Unis. Ils ont aussi discuté de ce qu'ils pensent de limiter les voyages aux États-Unis dans le contexte politique actuel. La plupart des membres du comité se sont dits satisfaits que les voyages de l'année en cours ne soient pas affectés. Certains membres comprendraient que les voyages futurs soient restreints dans les années à venir, tandis que d'autres ont indiqué qu'ils seraient déçus s'ils ne pouvaient pas participer à un voyage traditionnel de fin d'études.

19. Rapport des commissaires

Point présenté par le commissaire, M. James Kromida :

- Le 25 avril, l'école Gardenvue a accueilli le chef Fady Dagher et M. Kromida a eu le plaisir de le rencontrer. Le chef Fady a lui-même fréquenté Gardenvue, ainsi que ses enfants. Il a parlé aux élèves

de la sécurité sur Internet, de l'intimidation, etc. M. Kromida a pris le temps de s'entretenir avec le chef Fady du problème des excès de vitesse aux abords de l'école Cedarcrest et de la sécurité du passage piétonnier. Pour assurer la sécurité de nos élèves, la collaboration est importante entre la ville, la police et les écoles.

- Le campus junior de l'école Lauren Hill a organisé un événement formidable *Reach for the top* visant à promouvoir l'excellence académique et au cours duquel de nombreux prix ont été gagnés.

Point présenté par le commissaire, M. Pietro Mercuri :

- Le 8 avril, M. Mercuri a assisté à l'exposition des élèves de 6^e année de l'IB à l'école primaire internationale Michelangelo. Les élèves de 6^e année ont fait des présentations sur les 17 objectifs de développement durable pour l'année 2030 tel que proposé par les Nations Unies. Tous les élèves ont fait un excellent travail.
- Le 11 avril, M. Mercuri a assisté au gala annuel organisé à l'Académie Leonardo da Vinci au profit de l'Institut neurologique de Montréal. L'école s'est surpassée en recueillant 24 745 \$ pour cette cause très louable. Félicitations à la directrice de l'école, M^{me} Sammarco, et à son personnel pour leur excellent travail et leur dévouement à cette cause!
- Le 5 avril, M. Mercuri a assisté à une activité-bénéfice organisée par *Friends for Cause*, un organisme sans but lucratif basé dans l'est de Montréal. L'événement avait pour but d'accroître la sensibilisation à l'autisme. Une partie des bénéfices sera versée à trois écoles de la CSEM à Rivière-des-Prairies : East Hill, LDVA et Michelangelo. M. Mercuri a remercié les commissaires M^{me} Sharon Nelson, M^{me} Maria Corsi, M^{me} Paula Kilian, M^{me} Paola Samuel et M^{me} Susan Perera qui ont pu assister à l'événement et qui ont appuyé la collecte de fonds.

Point présenté par la commissaire, M^{me} Paola Samuel :

- M^{me} Samuel a rappelé que le 29 avril était la Journée de la lutte contre la haine envers les Juifs. De nombreuses personnes ne connaissent pas cette journée qui existe depuis 5 ans seulement. Elle a été instituée en 2020 par un avocat des droits de la personne dans le but de lutter contre l'antisémitisme et de promouvoir les droits des Juifs. Cette journée est consacrée à la solidarité avec la communauté juive et la lutte contre l'antisémitisme. Elle encourage les écoles et les communautés à démontrer leur soutien par des engagements, des activités éducatives et des déclarations publiques. En Amérique du Nord, le Miami Dade School Board a reconnu officiellement cette journée, de même que le conseil municipal de New York. Au Colorado, le gouverneur a proclamé le 29 avril *End Jew Hatred Day* (Journée de la lutte contre la haine envers les Juifs). Depuis le 7 octobre, la montée de l'antisémitisme à Montréal a atteint des sommets inégalés. Les attentats à la bombe dans les écoles, les bombes incendiaires dans les synagogues et les fusillades dans les écoles rappellent l'urgence d'agir. Rien qu'en 2024, 6 219 cas de haine à l'égard des Juifs ont été signalés à la police. Ces actes de violence ont sérieusement compromis le sentiment de sécurité de la communauté juive. Il est urgent que les établissements d'enseignement s'attaquent à l'antisémitisme et fassent la promotion d'un environnement sécuritaire pour tous les élèves. La haine envers les Juifs et Yom Hashoah sont des occasions importantes de renseigner les élèves et l'ensemble de la communauté sur l'histoire et les problèmes actuels liés à la haine à l'égard de cette communauté. M^{me} Samuel appelle les alliés dans notre communauté et dans notre école à s'exprimer lorsqu'ils entendent des propos, ou qu'ils voient des symboles ou des comportements antisémites ou haineux.

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Julie Kristof :

- M^{me} Kristof a assisté à la magnifique cérémonie au Musée de l'Holocauste de Montréal, où se trouvait également son père, un survivant de 90 ans originaire de Budapest. Un documentaire a été projeté sur les survivants dans lequel ils parlaient de leur enfance, beaucoup d'entre eux décrivant leurs expériences au jour le jour et évoquant les amis qui les abandonnaient, l'isolement, les crachats et les persécutions de toutes sortes. C'est ce qui arrive aux élèves dans nos écoles aujourd'hui, et beaucoup ont peur de s'exprimer. Des outils comme ceux de l'IHRA (Alliance internationale pour la mémoire

de l'Holocauste) doivent être présents dans nos écoles afin de pouvoir identifier ce qui est antisémite et ce qui ne l'est pas, et les administrateurs doivent être en mesure d'appliquer les conséquences de ces actes.

Point présenté par la commissaire, M^{me} Maria Corsi :

- Le Collège Vincent Massey (CVM) tiendra sa journée portes ouvertes le 1^{er} mai, de 16 h à 21 h. Les parents et les familles sont invités à y assister. Le CVM offre à tous ses élèves un environnement d'apprentissage stimulant.
Le 17 avril, le CVM a organisé sa première Marche pour l'amour (*Walk for Love*) en hommage à M^{me} Tina Carola, enseignante bien-aimée décédée en avril dernier. Grâce à la générosité de la communauté du CVM, 9 363 \$ ont été amassés au profit de la Fondation TRIM en l'honneur de M^{me} Carola.
- Le 24 avril, l'école primaire Edward Murphy a organisé son tout premier événement sur la littérature. L'événement a mis en valeur le talent en écriture des élèves et proposé une vente de livres d'occasion très réussie ayant permis de recueillir 1 000 \$, lesquels seront réinvestis dans des activités destinées aux élèves.
- À l'école primaire Bancroft, une initiative amusante et motivante s'est déroulée tout au long du mois de mars pour encourager l'apprentissage de la langue et de la culture françaises. Ce projet interactif a été baptisé Mani Musical, à la manière du March Madness du basketball américain. Mais dans ce cas, les participants devaient prédire laquelle des 16 chansons francophones serait la plus populaire. Les participants ont donc voté pour la chanson qui passerait au tour suivant, jusqu'à ce qu'un champion soit nommé. Cet événement montre vraiment que nos enseignants se surpassent pour intégrer des éléments de la culture et de la langue françaises ainsi que l'appréciation de la musique dans nos écoles.
- Le 1^{er} mai, à la suite de la décision du ministre d'annuler les travaux de rénovation à l'école F.A.C.E., les élèves de l'école primaire se sont produits pour la dernière fois dans le magnifique auditorium.

Point présenté par la commissaire parent, M^{me} Jessica Houde-Woytiuk :

- M^{me} Houde-Woytiuk s'est dit reconnaissante d'avoir été invitée aux concerts junior et senior de l'école secondaire Rosemont.
- Félicitations à l'école secondaire Westmount, à l'Académie Royal West, à l'école secondaire Laurier Macdonald et au Collège Vincent Massey pour leur participation à la finale de la Bataille des livres de la CSEM, qui s'est tenue au centre administratif de la CSEM.
- Bravo à la Fondation de l'Académie Royal West qui a organisé une grande soirée de comédie et récolté suffisamment d'argent pour financer une nouvelle classe d'apprentissage flexible.
- À la demande des parents, M^{me} Houde-Woytiuk cherche à obtenir de l'information sur les mesures de soutien et les ressources supplémentaires pour aider les élèves à trouver des options de transition lorsqu'ils terminent la 5^e secondaire sans avoir été admis au cégep.

20. Rapport de la réunion du comité exécutif du 18 mars 2025

- Octroi de contrat – PS24-0830 – Services de patrouille et de gardiennage – Contrat ouvert (contrat à exécution sur demande)
- Octroi de contrat – PS24-0831 – Entrepreneurs en plomberie – Contrat ouvert (contrat à exécution sur demande)
- Achats regroupés – Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Appel d'offres 2025-7518-06 – Cueillette de matières résiduelles

21. Sujets divers

Aucun

22.	<p><u>Clôture de la réunion</u></p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MARIO PIETRANGELO ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la séance soit levée à 21 h 59.</p> <p>Vote : 15-0-0. Motion adoptée.</p> <p style="text-align: right;"><u>Résolution n° 25-04-29-22</u></p>
	<p>Signé à Montréal, _____</p> <p>_____</p> <p>M. Joe Ortona, président</p> <p>_____</p> <p>M^e Nathalie Lauzière, secrétaire générale</p>